ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 5 MARS 1967



Première Circonscription de Maine-et-Loire

Candidat du Comité d'Action pour la Ve République

La stabilité nationale ne peut être sauvegardée que par une nouvelle victoire de la majorité Ve République.

Les oppositions n'ont même pas l'ambition de gouverner. Elles ne le peuvent, ni ensemble car elles sont contradictoires, ni isolément car chacune est trop faible pour y prétendre. Elles ne rêvent que d'abattre la majorité présente. **Or l'objet de la politique n'est point de détruire, mais de construire.**

La Majorité a permis que soient conduites des tâches essentielles. Assistant le Chef de l'Etat dans ses efforts, elle a contribué à la **Paix,** à **l'expansion,** au **progrès** dans la **stabilité.**

Elle continuera de le faire, remplissant son rôle qui est de voter les lois, le budget, les traités, les impôts et de contrôler l'action du Gouvernement. Elle continuera de le faire dans son unité et sa diversité, dans sa profonde volonté d'exprimer les différentes aspirations des Français et d'assurer les grandes ambitions de la France.

Chacun de ceux qui seront élus au titre de la Majorité trouvera sa place dans une équipe nationale aux travaux et succès de laquelle il contribuera.

Mais chaque député a une tâche locale et régionale : s'informer, informer, animer, tels sont ses devoirs.

S'INFORMER d'abord, car chacun des citoyens a le droit d'être entendu, d'exprimer son sentiment, de parler de ses problèmes. Et le Député doit l'écouter.

INFORMER, parce que chacun des citoyens a le goût de participer à la vie civique en dehors des périodes électorales. Le Député doit provoquer les rencontres, les études, les confrontations qui permettent à tous de comprendre l'évolution du monde, celle du pays, les objectifs et les motifs de l'action gouvernementale, les difficultés et les espérances de la collectivité.

ANIMER, parce qu'une région comme l'ANJOU, une ville comme ANGERS ont besoin d'être aidées dans leur volonté d'équipement, d'expansion, qu'il s'agisse de développement universitaire scolaire, de formation professionnelle, qu'il s'agisse de logement et d'infrastructure, qu'il s'agisse d'industrie et d'emploi, d'activité commerciale et artisanale, qu'il s'agisse de réalisations sociales, qu'il s'agisse enfin d'agriculture ou d'équilibre ville-pays rural. Et le Député peut et doit contribuer comme animateur sur place — et comme interprète à PARIS — à l'avenir de la région.

Quelle que soit la place qui sera la mienne, je m'informerai, j'informerai, j'animerai, avec le concours de **Paul CHERBONNEAU,** car quelle que soit la place qui sera la mienne, **je crois que la participation civique du citoyen dépend en grande partie de la volonté constante des élus,** comme **je crois que l'avenir de l'ANJOU dépend largement de la volonté des hommes qui l'administrent et le représentent.**

REMPLAÇANT ÉVENTUEL :

Paul Cherbonneau

Maire de Sœurdres

Député sortant

Edgard PISANI

Conseiller Général de Maine-et-Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre avec Palme, Médaille de la Résistance

H. SIRAUDEAU & Cie - ANGERS